

## EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU 2<sup>ème</sup> GRADE DU CORPS DES TECHNICIENS ADJOINTS

	Coefficient	Durées
1 <sup>o</sup> Dossier	1	
2 <sup>o</sup> Entretien avec le jury à partir d'un dossier de 8 pages maximum (hors annexe) déposé par le candidat lors de son inscription contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestations, formations et expériences professionnelles réalisées.	2	20 mn dont 5 d'exposé par le candidat

L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le parcours professionnel du candidat.

Il peut se terminer par des questions portant sur le domaine d'activité du candidat.

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 30.

## CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.



## TECHNICIEN ADJOINT DES PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie C

### Fonctions :

- chargé en équipe ou individuellement des travaux d'exécution et de leur contrôle
- encadrer des équipes d'exécution

TECHNICIEN ADJOINT  
2EME GRADE

Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 411 000 FCFP  
Début de carrière : 290 000 FCFP

↑ Promotion interne

TECHNICIEN ADJOINT  
1<sup>ER</sup> GRADE

Rémunération brute approximative  
Fin de carrière : 392 000 FCFP  
Début de carrière : 266 000 FCFP